

#3 DÉCOUVRIR LES RICHESSES DU PAYS

Valoriser les patrimoines

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

De nombreuses activités sont implantées sur le territoire du Pays. Aux côtés des petits patrimoines et des patrimoines immatériels, matériels, industriels et naturels, le tissu économique, constitué de nombreuses petites et moyennes entreprises, fait donc partie intégrante du patrimoine du territoire. Un patrimoine qu'il s'agit de faire connaître et valoriser.

POUR QUELS PROJETS ?

➡ Réalisation de collectes et inventaires des patrimoines (échelle Pays)

- ➡ Développement d'outils numériques
- ➡ Projets de rénovation et/ou de valorisation (études, aménagements) des patrimoines
- ➡ Développement de circuits de découverte des patrimoines
- ➡ Signalétique directionnelle descriptive/informative sur le patrimoine et les autres sites
- ➡ Valorisation de la voie verte et vélo route
- ➡ Elaboration d'une charte patrimoniale et paysagère (échelle Pays)
- ➡ Appui à l'élaboration d'un plan paysage (échelle Pays)
- ➡ Campagne photos pour valoriser les patrimoines du territoire (échelle Pays)

Il s'agit de bénéficiaires publics :

- Communes, EPCI, Pays, Département, Région
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Structures de l'enseignement supérieur et de la formation (universités, pôle des métiers, CFA)
- EPIC*
- Etablissements public de santé
- Offices de Tourisme
- Collèges, Lycées

POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

et de bénéficiaires privés :

- Associations
- PME et TPE
- Particuliers
- Agriculteurs, GAEC, CUMA, CIVAM
- Restaurateurs privés
- Etablissements privés de santé
- Professions libérales
- SCI

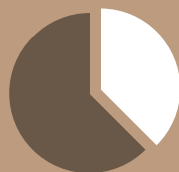
*Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

À QUELLES CONDITIONS ?

- ➡ Inventaire du patrimoine : échelle Pays et inscription dans un Système d'Information Géographique
- ➡ Circuits de randonnée patrimoine : minimum 2,5km
- ➡ Etudes : portage EPCI minimum
- ➡ Rénovation du patrimoine vernaculaire : situé sur des itinéraires de randonnée (PDIPR, Chemin de Compostelle, GR, circuit de randonnée patrimoine) ou les voies d'itinérance douce ou sur un espace public
- ➡ Signalétique :
 - directionnelle : respect de la charte signalétique touristique départementale
 - informative/descriptive : harmonisation graphique à l'échelle de l'EPCI minimum
- ➡ Aménagements (hors patrimoine vernaculaire et signalétique) : étude préalable de faisabilité

POUR QUELS MONTANTS MAXIMUM D'AIDE LEADER ?

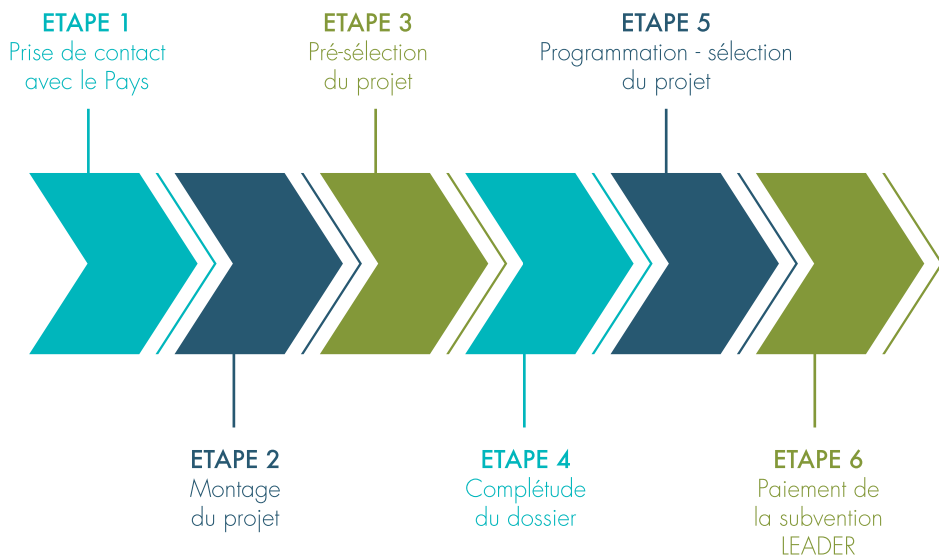
JUSQU'À 8 000€*
pour les dépenses immatérielles



JUSQU'À 10 000€*
pour les dépenses matérielles

*Selon la nature des projets
et le montant des dépenses

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE ?



PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

98 bis, avenue du Général de Gaulle

24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

Téléphone : 05 53 35 13 53

Mail : leader@pays-isle-perigord.com

www.pays-isle-perigord.com

